

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
03/11/2023	14/11/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 08 novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, JOUAUX Laëtitia

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, GUIBLIN Aline, donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, GORON Rémy donne pouvoir à Fabienne LANDAIS

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 03-11-2023 – Déclassement de routes départementales en voirie communale

Monsieur le Maire expose que le conseil départemental a transmis un projet de déclassement de routes départementales qui serait, avec l'accord de la commune, transférée dans la voirie communale.

Pour une part ce déclassement de route départementale provient des travaux de rectification de la RD796 (Tremblay-Bazouges la Pérouse) et d'autre part de la RD90 (Trans la Forêt – Bazouges la Pérouse). Les anciens tracés ne présentant plus d'intérêt départemental il est proposé de les transférer dans la voirie communale.

Monsieur le Maire présente le dossier de déclassement transmis par le conseil départemental en précisant que le linéaire concerné représente 1 150m.

Il précise qu'en plus des linéaires de voirie, le déclassement concerne des espaces enherbés et que ces espaces sont depuis plusieurs années entretenus par les services municipaux (tonte, curage de fossé ect...) en qu'en conséquence cette intégration dans le domaine municipal de ces espaces ne génère pas d'entretien supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20231108-03_11_2023-DE

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

Prend acte du projet de déclassement présenté par monsieur le Maire et annexé à la présente convention

Accepte l'intégration dans la voirie communale des routes départementales déclassées telle que présentée.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

